Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 10 JUILLET :

Aujourd'hui, saints Félicité ; demain, saint Norbert.

192e jour de l'année.

Soleil : Lever, 5 h. ; coucher, 20 h. 52.

Lune : Dernier quartier du 9. Nouvelle lune, le 15.

Caisse d'épargne : Réunion de versements et de remboursements, de 9 h. à 11 h. 30 ; remise aux souscripteurs des titres de l'emprunt 1920.

Ecole nationale des Arts industriels : Bibliothèques, ouvertes de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h.

Bains-douches de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies : Ouverts de 7 h. à midi et de 15 à 19 h.

CONTRE UNE ODIEUSE PROPAGANDE

A la protestation émise par M. J. Wibaux, président du Comité de l'Industrie textile contre l'odieuse propagande qui s'exerce à Roubaix en faveur de la doctrine et de la pratique criminelles du néo-malthusianisme vient aujourd'hui s'ajouter la plainte motivée de M. Emile Toulemonde, président de la Chambre de commerce de Roubaix, adressée à M. le Procureur général :

Roubaix, le 8 juillet 1920.

Le Président de la Chambre de commerce de Roubaix à M. le Procureur général près la Cour d'appel de Douai, à Douai.

Je me permets d'appeler votre attention sur le tract, ci-joint, qui a été distribué ces jours-ci, par milliers, à Roubaix, aux portes des usines, dans les tramways et jusque dans les habitations ouvrières.

Vous voudrez bien remarquer au verso de ce tract, la réclame cynique qui est faite en faveur de brochures destinées à la diffusion et à la mise en pratique des théories néo-malthusiennes.

Il vous apparaîtra, j'en suis sûr, M. le Procureur général, comme à tout honnête homme qu'une telle propagande qui heurte si violemment les principes de moralité d'une population tout entière et dont le bon anti-français est nettement établi, ne saurait être tolérée plus longtemps.

Une propagande de cette nature ne peut trouver aucune excuse : elle en mérite d'autant moins qu'elle ne poursuit à l'encontre des efforts qui sont faits de toutes parts en vue d'encourager le développement des grandes familles et assurer par ce moyen le repeuplement de la France. A quoi serviraient donc ces efforts auxquels participent le Gouvernement, le Parlement, et les plus hautes autorités du pays, s'ils devaient être annihilés par des propagandistes de malthusianisme.

J'ai en conséquence l'honneur, M. le Procureur général, de vous demander au nom de la Chambre de commerce de Roubaix, la répression de l'immoralité que je vous signale et que vous voudrez bien comme elle considérer comme étant un fait à la connaissance publique.

Veuillez agréer, M. le Procureur général, etc.

Le Président
(Signé) : E. Toulemonde.

Au Ravitaillement

Tous les jours, aux Halles, VENTE LIBRE de Bouscat : Beurre frais de Normandie, 1 kilo, 2 kilos. 1.75 et 2 kilos. 1.90 ; livre, 0.90 [illegible] 2.30 et 1.40.

N. B. — Pour la vente du beurre la vente du dimanche sera rétablie à la suite.

VIN ROUGE (1.85 le litre) VENTE LIBRE

Samedi 10 de 8 à 11 h. 30 jaunes et verts, de 2 à 4 h. 30 jaunes et verts.

POMMES DE TERRE NOUVELLES

Longues, 1er choix, 0.90 c. la k., 2 kil. par personne.

Samedi 10 de 8 à 11 h. 30 jaunes et verts ; de 2 à 4 h. 30 jaunes et verts.

VENTE DE CHAUSSURES, LINGERIE, TISSUS (Salle des Fêtes, rue de l'Hermitage)

Samedi 10 juillet de 8 à 11 h. et de 2 à 5 h.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours le matin de 8 à 11 h. et de 2 à 5 h.

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS AUX AS SISTES. — Lundi 12 juillet commencera le paiement des allocations aux assistés pour les groupes A et B, 7e section.

VERS UNE ENTENTE FRANCO-BELGE POUR LES RETRAITES OUVRIÈRES. — Répondant à une question écrite par M. Lebas, maire, M. le Ministre du Travail lui fait savoir que des négociations sont poursuivies en vue d'un traité de réciprocité assurant aux travailleurs français et belges les avantages concédés aux nationaux, sur les lois sur les retraites des ouvriers mineurs. Le Gouvernement français avait décidé qu'il était disposé à négocier avec le Gouvernement belge un traité sur les bases de celui conclu avec l'Italie, mais pas encore reçu réponse.

LES COMMERÇANTS S'ORGANISENT EN SECTIONS DISTINCTES DANS LES SYNDICATS. — La Fédération des syndicats commerciaux nous communique :

Les marchands de beurre, réunis le lundi 5 juillet, au Café Prodhomme, ont décidé de se grouper en section distincte, et ont nommé délégués MM. Albert Castelain et Charles Tanis, une deuxième réunion aura lieu au Café Paudore le lundi 12 courant, à 16 heures.

Les charcutiers ont eu aussi une réunion. Ils ont pris la même décision et ont nommé délégués MM. Jouenel et Cailliez.

LES SUCCÈS DE L'INSTITUTION NOTRE DAME DES VICTOIRES. — Nous sommes heureux de communiquer les derniers résultats des examens passés par les élèves du Collège.

Baccalauréat. — Sont reçus définitivement :

2e partie : Mathématiques : Alfred Lemaire, l'option assez bien.

1re partie : Jean Catrice, Paul Castiaux, Paul Catrice, Georges Desmarchelier, André Masurel, Henri Moulin (mention assez bien) ; François Fromont, Arnold Dorlin, Edouard Lalouette, Raymond Pollet.

Nos sincères félicitations aux élèves et à leurs distingués professeurs.

APRÈS LA RÉUNION DES ABONNÉS DE TRAMWAYS. — A la suite de la réunion tenue jeudi soir au Café Plouvier, parvis Saint-Jean-Baptiste, il a été décidé qu'une délégation choisie parmi les abonnés présents demanderait à être entendue samedi par la Municipalité.

Les intéressés seront convoqués aussitôt afin de prendre connaissance de ce qui aura été décidé.

UNE DISTRIBUTION DE VIANDE A L'OCCASION DU 14 JUILLET. — On nous prie d'insérer :

L'Administration du Bureau de Bienfaisance informe les vieillards et incurables qui reçoivent l'assistance obligatoire et dont la carte a été retirée parce qu'ils touchent une pension d'ancienne dans pour un fils tué à la guerre, qu'ils pourront bénéficier de la distribution de viande qui sera faite mardi 13 juillet, à 2 heures, 10, rue Pelart. Ils devront se munir de pièces d'identité.

UNE AFFAIRE DE CONFECTION DE MASQUES A GAZ. — M. Giobert, juge d'instruction, a procédé vendredi à plusieurs auditions de témoins et confrontations relatives à l'affaire Immerauer Arthur, ce tailleur de Roubaix, arrêté dernièrement pour avoir frauduleusement fait la confection de masques à gaz pour l'autorité ennemie. D'autres témoins seront prochainement entendus.

APRÈS L'INCENDIE DE L'USINE RICHARDSON. — En remerciements de la promptitude des secours et du dévouement déployé par les sapeurs-pompiers, lors de l'incendie du 1er juillet, MM. Richardson ont fait parvenir à M. le lieutenant Cruye la somme de 700 fr. pour la caisse des retraites des pompiers.

APRÈS LA PROTESTATION DE LA « FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS ». — Répondant à la protestation de la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens », émise au sujet du projet de l'attribution de la croix de guerre à tous les stages civils, un groupe de disciplinaires de Roubaix-Tourcoing nous déclare « qu'il serait équitable de voir les familles de leurs camarades de captivité qui sont morts en Allemagne, recevoir à titre posthume la croix de guerre. Pour cela, ce groupe nous énumère le patriotisme dont ces jeunes gens des classes 18, 19 et 20 ont fait preuve en refusant, malgré les souffrances, les privations enviagées, de travailler bénévolement pour l'ennemi. Déportés en Allemagne ou astreints à un travail forcé, quelquefois à proximité du front, sous le bombardement, ils ont payé de leur vie leur attachement à la Patrie. »

— De son côté, l'Association des Prisonniers civils d'Haubourdin du 8 octobre 1914 réclame pour ses membres « qui, lors de l'évacuation sur Béthune, ont été surpris par l'ennemi, et comme les prisonniers militaires emmenés en Allemagne, une distinction qui leur semble méritée, ces groupement vent ainsi que ses membres ne soient pas assimilés à tous les prisonniers civils, car c'est en faisant leur devoir qu'ils ont été surpris. »

HALLE FLIPO : Vin rouge, 1.65 et 1.60 ; blanc, 2.50 ; Camembert, 0.75 et 1.50 ; Gruyère et Chester, 8.00 et 10.00 ; beurre extra fin, 12.50 et 11.50. Café supérieur, 10.50 ; Pain d'épices, 4.00 et 4.50. Confiture, 3.75. 55[illegible]

LA DUCASSE DU CALVAIRE aura lieu le dimanche 18 juillet. Le Comité prie les forains de retenir leurs places au plus vite. Une réunion du Comité aura lieu mardi 13 juillet, chez M. Alfred Wittebolle, 2, boulevard de Strasbourg.

COOPÉRATIVE ROUBAISIENNE DE CONSOMMATION, 42, rue Ste-Thérèse. — Demain Dimanche 11 courant, réunion générale extraordinaire, au Casino-Palace, à 9 h. précises. Ordre du jour : Création de 6000 actions nouvelles. Important : se munir du livret d'achats. 55085d

ENTRE AUTO ET CYCLISTE. — Une collision entre une automobile, conduite par M. Fernand Merrisse, 30 ans, rue de Bourbon, 85, et un cycliste, M. Camille Bossut, 62 ans, rue d'Audenarde, à Leers, s'est produite jeudi, à 17 heures, contour Saint-Martin.

Le choc a été assez violent et a projeté le cycliste sur la chaussée, lui provoquant des contusions aux genoux et aux mains. Ces blessures obligeront à quelques jours de repos, d'après M. le docteur Mauvez, qui lui a donné les premiers soins.

FUTAILLES. Achat fûts vides en tous genres. L. Vandepotte, 122, boulevard de Metz. 279-1

VOL D'UN PORTEFEUILLE. — Plainte a été déposée par M. Jean-Baptiste Carrette, 32 ans, marchand de frites, domicilié rue des Longues-Haies, 206, pour vol d'un portefeuille contenant 15 francs en deux billets, son livret militaire, son titre de pension, etc. Ce vol a été commis boulevard Gambetta, en face de la « Tonne d'or », où il vend ordinairement sa friture. La police recherche le voleur.

CHARBONS INDUSTRIELS. Importation. Anthracites anglais pour fours continus, calibres 20/30, 30/50, 50/80. Livraison à domicile. — O. Dapuis, 56, rue de la Gare, Roubaix. 54251

L'ACTE D'UN GAMIN. — Un garçon de 14 ans, qui s'était emparé d'un litre de lotion, au préjudice de M. Léon Liermann, droguiste, Grand-Rue, 113, a été amené par devant M. Duchart, commissaire de police du quinzième arrondissement.

Vu son jeune âge et les bons antécédents de sa famille, le jeune homme a été relaxé en liberté. Un aspirant a été rédigé à sa charge.

RENDU FAIT. — Un [illegible] a été dressé [illegible] Rue [illegible] 27.

CROIX

LE PROGRAMME DE LA FÊTE NATIONALE. — Voici le programme de la journée du mercredi 14 juillet :

A 8 h. 30, concours de pigeons. — Distribution de viande aux vieillards, infirmes et incurables, à 8 h. 30 précises et [illegible] du 14 juillet. Concours de pigeons [illegible] 8 h. 30 précises [illegible] rue Robert [illegible] de la rue Wattrelos [illegible] Allemagne. A 10 h. [illegible] au Grand Place, revue des sociétés et des écoles communales, chorale par les enfants des écoles communales [illegible] par la Musique Municipale. — A 11 h. [illegible] distribution de friandises aux enfants, dans les écoles publiques respectives, dans les écoles [illegible] la classe [illegible] 3 h. [illegible] un concours [illegible] Le soir [illegible] Place [illegible] Place [illegible] Place